



Communiqué de presse

Montpellier, le 29 novembre 2024

La rénovation énergétique des logements par la Région Occitanie : une politique ambitieuse mais peu de rénovations engagées

La chambre régionale des comptes Occitanie a évalué la politique régionale de rénovation énergétique des logements entre 2016 et 2023. Il s'agit de la première évaluation de politique publique conduite par la chambre Occitanie, et la deuxième au niveau national.

L'évaluation des politiques publiques locales est une nouvelle compétence des chambres régionales et territoriales des comptes depuis le 1^{er} janvier 2023. Elle a pour objectif d'analyser l'efficacité, l'efficience, la pertinence d'un dispositif ou d'une politique publique locale. Il s'agit d'une démarche partenariale associant l'organisme évalué, des usagers, des partenaires et des experts.

Une politique volontariste de la Région

Deuxième poste de consommation d'énergie après le transport, le secteur résidentiel constitue un enjeu fort pour la Région Occitanie dans le cadre de sa stratégie « Région à énergie positive » à l'horizon 2050. Si la politique de rénovation énergétique des logements est définie par l'État, la Région s'est fortement investie dans le service public de la performance énergétique de l'habitat, qui vise la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

Souhaitant à la fois augmenter le nombre de rénovations et promouvoir des rénovations globales et performantes, la Région est passée en 2020 d'une aide directe ciblée, l'écochèque logement, à un accompagnement complet et ambitieux « Rénov'Occitanie ». Les dispositifs de rénovation énergétique des logements privés et sociaux en Occitanie ont mobilisé un budget de 236 M€ entre 2016 et 2023 (dont 85 M€ couverts par les recettes des programmes nationaux et européens). 120 M€ ont été consacrés à l'écochèque logement entre 2016 et 2022 et 30,6 M€ au dispositif Rénov'Occitanie entre 2020 et 2023. La Région a donc consacré sur ses ressources propres environ **19 M€ par an en moyenne** à cette politique sur la période évaluée.

Un dispositif d'information des ménages satisfaisant sur l'ensemble du territoire

En lien avec l'ADEME, la Région Occitanie a favorisé, à compter du 1^{er} janvier 2021, un réseau de guichets uniques d'accueil et d'information des ménages, en s'appuyant en grande partie sur le réseau existant. Son accompagnement technique et financier a permis aux guichets Rénov'Occitanie de proposer une offre de qualité. **117 000 ménages ont été accueillis entre 2021 et 2023**, soit une fréquentation deux fois plus élevée qu'au cours de la période précédente.

Un nombre de rénovations énergétiques des logements très limité

A travers le parcours Rénov'Occitanie, la Région s'est donné un objectif tant quantitatif (accélérer le nombre de rénovations) que qualitatif (permettre 40 % de gain minimum de consommations énergétiques ou atteindre le niveau BBC – bâtiment basse consommation). Le dispositif n'a pourtant pas eu l'effet escompté. Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 septembre 2023, ce sont ainsi près de 9 000 audits qui ont été financés, pour 1 000 projets de travaux accompagnés, 100 prêts et 45 avances accordées pour les rénovations de logements individuels. Le dispositif régional n'a pas été suffisamment incitatif, puisque **11 % seulement des ménages ayant réalisé un audit se sont au final engagés dans des travaux**.

La stratégie régionale, centrée sur les logements individuels et la massification des audits, s'est révélée peu efficace. Le coût des projets de rénovation a été renchéri par les exigences qualitatives de la Région, et le reste à charge sur les travaux a constitué un frein à la réalisation des rénovations, que les offres de prêts proposées par l'AREC n'ont pas suffi à compenser. La stratégie régionale a par ailleurs été contrariée par un contexte économique marqué par la crise sanitaire puis l'inflation.

Pour le millier de ménages s'étant engagé dans une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux, les gains pour les rénovations sont néanmoins importants avec un **taux moyen de baisse de consommation d'énergie de 66 %** et une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 85 %. Pour près d'un tiers d'entre eux, les rénovations ont permis de sortir d'une « passoire thermique ».

Une réorientation du dispositif régional, dans un contexte de redéfinition de la politique par l'Etat

Devant ce constat et pour prendre en compte les évolutions nationales, la Région a recentré son dispositif sur la rénovation des logements collectifs depuis le 1^{er} octobre 2023. La dynamique observée est prometteuse, mais sa poursuite suppose une montée en compétence de l'ensemble des acteurs de la rénovation énergétique (guichets, opérateurs de l'AREC, artisans et entreprises). La politique régionale est en outre dépendante de celle de l'État. L'évolution continue des dispositifs, des marques et des aides pèse sur la lisibilité de la politique de rénovation énergétique des logements et limite l'action régionale.

N'hésitez pas à partager dans vos articles sur le web et sur les réseaux sociaux, le lien vers notre rapport ([cliquez ici](#)), ou vers notre site internet ([cliquez ici](#)), où il se trouve en libre téléchargement.



Contacts presse : occitanie-communication@crtc.ccomptes.fr

T +33 4 34 22 73 00

Eric Morel eric.morel@crtc.ccomptes.fr

Caroline Froelig caroline.froelig@crtc.ccomptes.fr

Ferdaos Fassih ferdaos.fassih@crtc.ccomptes.fr

CRC Occitanie

500, avenue des Etats du Languedoc – CS 70755

34064 Montpellier cedex 2

[Site internet](#)

